# **BULLETIN D’INFORMATIONS AUX FABRIQUES**

## **DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE**

Octobre 2023

*Les documents sont disponibles sur le site du diocèse sous la rubrique :*

*Diocèse/Administration/Procure/Section documents*

**Si vous voulez obtenir les documents en format papier ou sur support informatique, vous devez communiquer avec Madame Marie-Claude Chagnon:**

télécopieur : 450 773-5073 (à l’attention de Marie-Claude Chagnon)

téléphone : Marie-Claude Chagnon, 450 773-8581, poste 237

courriel : marie-claude.chagnon@ecdsh.org

**Changements à considérer lors de la préparation des prévisions budgétaires 2024 :**

* Les frais de déplacement changent à **0,60 $** du kilomètre.
* La rémunération des prêtres et des agentes et agents de pastorale en paroisse est majorée de 3,0% selon la politique salariale de l’évêché.
  + Rémunération annuelle des prêtres : 30 215 $
  + Échelle salariale des agentes et agents de pastorale
    - Niveau 1 : + 1 265 $
    - Niveaux 2 et 3 : + 1 340 $
    - Niveaux 4, 5 et 6 : + 1 395 $
    - Niveau 7 : + 1 425 $
* La pension des prêtres et l’allocation mensuelle de nourriture sont majorées afin de s’approcher du prix réel des logements et de l’augmentation des coûts de nourriture.
  + Pension mensuelle pour un prêtre seul, vivant dans un presbytère :
    - Logement : 1 045 $
    - Nourriture : 590 $
  + Prêtres additionnels:
    - Logement : 550 $
    - Nourriture : 590 $
  + Curé reçoit une allocation de 148 $ pour les dépenses inhérentes à sa fonction.

**Autres points :**

* La valeur du logement pour fins fiscales est établie à 845 $ par mois.
* Les feuilles pour la comptabilité manuelle sont toujours disponibles à la Chancellerie.
* **Nous demandons encore une fois votre collaboration pour vérifier tous les mandats qui viennent à échéance au 31 décembre 2023:**
  + présidence et vice-présidence de l’assemblée de fabrique;
  + personne préposée à l’administration;
  + personne autorisée à signer des extraits officiels.

**Documents disponibles sur le site du diocèse :**

* Prévisions budgétaires 2024
* Rapport financier de la fabrique au 31 décembre 2023
* Rapport financier du cimetière au 31 décembre 2023

(pour les fabriques qui présentent un rapport distinct)

* Liste des marguilliers – 2024 ***N’oubliez pas de transmettre à la Procure***
* Liste des quêtes – 2024
* Messes de binage
* Modèle de procès-verbal pour l’élection des marguilliers
* Description de tâches et résolution de l’assemblée de fabrique pour la nomination d’une personne préposée à l’administration
* Cadre administratif
* Présidence de l’assemblée de fabrique et marguilliers
* **Salaires 2024 des agentes et agents de pastorale en paroisse**

**Révision des tarifs diocésains :**

* **Dîme** : Statu quo à 75 $
* **Funérailles**: Nouveau tarif à 510 $
* **Mariages** : Nouveau tarif à 525 $
* **Offrandes de messes** : Statu quo à 15 $
* **Liturgie de la Parole au salon funéraire** : Nouveau tarif à 260 $
* **Célébration au cimetière sans funérailles** : Nouveau tarif à 140 $ lorsque le prêtre se rend au cimetière.
* **Adieu des enfants** : Statu quo à 0 $
* **Condoléances à l’église** : Nouveau tarif à 275 $
* **Anniversaire de mariage**: Nouveau tarif à 225 $
* **Extraits et certificats** : Nouveau tarif à 50 $

**Bornes de recharge électrique** :

Il a été discuté que les paroisses ne devraient pas payer pour les bornes de recharge. Dans le cas échéant ou un prêtre possèderait une voiture électrique, nous suggérons que celui-ci se munisse d’une borne de recharge mobile. Si cette borne mobile requiert une entrée électrique spéciale, nous suggérons que les coûts de cette installation électrique soit payée à 50% par la paroisse et 50% par le prêtre.

Nous attirons votre attention sur le fait que les prévisions budgétaires doivent être reçues au diocèse le 31 octobre 2023 et qu’elles doivent porter la date de leur approbation par l’assemblée de fabrique.